



République Française
Conseil Municipal d'Ecotay l'Olme
Mairie - 42600 Ecotay l'Olme (Loire)
tél 04.77.58.59.69 - fax 04.77.58.92.98 - ecotay@wanadoo.fr

Nombre de membres en

exercice : 15

Présents : 13

Votants: 14

Convocation le :

03/11/2023

Séance du mercredi 08 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le huit novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Carine GANDREY, Maire.

Sont présents : MASSON Robert, GANDREY Carine, MAY Michelle, JAY Daniel, JOANIN Robert, MARECHAL Jacques, MARIANI Jean-Michel, DUCLOS Christiane, GOURBEYRE Auriane, MEYNIEL Catherine, BAROU Guy, MASSACRIER Sylvaine, DUCLOS Norbert

Représentés : MEFTAH Pascal par MARECHAL Jacques

Absents et Excuses :

Secrétaire de séance : BAROU Guy

Objet de la délibération :

**REGULARISATION DE
LA PARCELLE AH90
DE_2023_055**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le bornage effectué en 1998

Vu le cadastre

Considérant la construction des voies du chemin des Sagnes et du chemin du Sablat

Considérant la nécessité de régulariser la situation de la parcelle AH 90 située sur le domaine public,

Monsieur Robert JOANIN expose au conseil municipal la situation de la parcelle AH 90. Ce tènement est situé sur le domaine public, plus précisément sur les voies à l'intersection du chemin des Sagnes et du chemin du Sablat.

Malgré la construction des voies, la municipalité n'a pas établi d'acte administratif finalisant la cession de cette parcelle à la commune.

A cet effet, Monsieur Robert JOANIN demande au conseil municipal d'approuver la cession de la parcelle AH90 à la commune par les propriétaires actuels. Cette cession se fera au moyen d'un acte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la cession de la parcelle AH90 à la commune afin d'en régulariser la situation
- d'autoriser le Maire ou toute personne en possédant la délégation à signer l'acte administratif permettant d'établir la cession
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2023

Fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire, Carine GANDREY